

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2020**

N° 2020/11/03-09

L'an deux mil vingt, le trois Novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Multi-Activités de SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Thierry RIGOLLET, Maire.

CONVOCAZIONE :
28.10.2020

ETAIENT PRESENTS : M RIGOLLET, Maire, MMES ET MM SCHMERBER, FERBACH, POINSOT, PETIN, Adjoints, MMES ET MM BARB, PASCOLINI, VANNSON, ROUILLON, MANGEL S, LAPLAZE, MANGEL R, AUBERT, KUNTZ

CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

ETAIT EXCUSE : M PARMENTIER

ETAIT ABSENT : /

Code Matière : 3.3

Secrétaire de séance : Mathieu FERBACH

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 25 Novembre 2010 (avec effet du 01/01/2011) soit :

Concessions en caveau :

2 places :

Durée 15 ans : 400,00 € Durée 30 ans : 800,00 €

3 places :

Durée 15 ans : 600,00 € Durée 30 ans : 1 200,00 €

Columbariums :

Espace : prof 40cm*largeur 40cm*hauteur 35cm

Espace : prof 27cm*largeur 55/24cm*hauteur 31cm +/-5mm

Durée 15 ans : 600,00 € Dépose et repose de plaque : 35,00 €

Durée 30 ans : 1 200,00 € Jardin du souvenir : /

Placement dans caveau provisoire :

8 € par jour avec un minimum de 5 jours soit 40 ,00 €

Concessions au cimetière en terrain nu :

Durée 15 ans : 51,00 € le m² Durée 30 ans : 102,00 € le m²

Rétrocession d'un caveau :

Durée 15 ans : 102,00 € le m² Durée 30 ans : 204,00 € le m²

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry RIGOLLET

